



Association Bagnolaise d'Information-ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre UDVN83

Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement

Affiliée France Nature Environnement

Association agréée de Protection de l'Environnement du Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Compte rendu du conseil d'administration réuni le

Lundi 2 novembre 2015 de 18H30 à 21H30 au Foyer Municipal de BAGNOLS-EN-FORET

Présents : William DUMONT (président), Emmanuel DEVESA (administrateur), Alain RATTIN (trésorier), Stéphane THOMINE (administrateur), Rachel ANTIOCHIA (administratrice), Joël HERVE (secrétaire-adjoint).

Excusés : Caroline ONIFRI (vice-présidente, pouvoir à S. THOMINE), Etienne DECHET (administratrice, pouvoir à E. DEVESA), David BOURG (administrateur, pouvoir à W. DUMONT).

Invités : Laurent PERROT, Marie-Jeanne GAGNAIRE.

Joanna LAFANECHERE démissionne du bureau tout en restant membre de l'association. Le Président le regrette mais la comprend. Nous la remercions pour le travail accompli.

1°) Dispositions à prendre pour les suites de la réunion publique d'information sur l'avenir du traitement des déchets non dangereux dans l'Est-Var.

Le conseil, unanime, constate l'insuffisance du tri sélectif individuel des déchets sur l'aire géographique concernée.

La question du bien-fondé de la réouverture de l'ISDND des LAURIERS est posée par certains, alors qu'il faudra plus de deux ans pour achever la fermeture définitive et la remise en état des sites 1 à 3 ainsi qu'ensuite la surélévation du 2 et du 3 dans des conditions restant à définir par arrêté préfectoral.

Le processus en cours suscite un ensemble de réflexions propres à rassurer et à inquiéter tout à la fois.

Ce qui rassure :

- Le bail de la commune de BAGNOLS garantit que le site n'accueillera que des déchets ultimes.
- Le pouvoir de police de son Maire est explicitement prévu.
- La CC Pays de Fayence devient membre du SMIDDEV et des majorités sont prévues pour les décisions.

Ce qui inquiète :

- L'arrêté préfectoral entérinant tout cela n'est pas encore pris.
- Le site accueillera à terme les déchets de quatre communautés d'agglomérations (400 000 habitants avec des effectifs doublés ou triplés en période estivale).
- En cas de non-respect de la nature des déchets accueillis, le maire pourra-t-il réellement s'opposer aux pressions, voire même à une décision de l'Etat ?
- Le tri sélectif individuel est actuellement déficient sur la totalité du territoire concerné. Nous craignons l'arrivée en masse de déchets insuffisamment triés avec les nuisances conséquentes.

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



Association Bagnolaise d'Information-ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre UDVN83

Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement

Affiliée France Nature Environnement

Association agréée de Protection de l'Environnement du Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Face à ces inquiétudes, dans un premier temps, un courrier sera adressé au SMIDDEV (S. THOMINE) pour lui demander :

- de se donner les moyens de mettre en place un véritable tri sélectif individuel pour toutes les communes concernées, conformément à sa charte, dans le bref délai qui précède la réouverture du site des LAURIERS,
- de nous communiquer les outils qu'il compte mettre concrètement en place, au service des populations, pour parvenir à un tri sélectif individuel généralisé.

2°) Projet d'arrêté modificatif relatif aux installations de stockage des déchets non dangereux : passage en Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT) le 13/10/15.

Ce projet tend à faciliter à la fois l'incinération et l'enfouissement qui ne sont pas les véritables solutions. Ils constituent un véritable gaspillage des ressources. Aujourd'hui, l'incinération concerne essentiellement les ordures ménagères dont 90% pourraient être utilement réutilisées.

3°) Participation de l'ABI à la journée FNE-PACA du 19 novembre 2015 à l'espace Notre-Dame de VOLONNE (04) intitulée « Collecte et gestion séparative des bio déchets : avantages, efficacité, mise en place pertinente ».

Trois membres du bureau et une adhérente participeront à cette journée.

4°) Participation d'ABI à la journée mondiale de marche pour le climat du 29 novembre.

Différents rendez-vous sont fixés à AIX, MARSEILLE et NICE.

S. THOMINE se renseigne auprès de FNE-PACA pour pouvoir diffuser les lieux de rendez-vous et organiser les covoiturages.

5°) Contact pris avec « Zero Waste France » (ex CNIID).

Un courrier a été adressé à la présidente de ZWF pour signifier notre intérêt pour la démarche qu'ils défendent et voir dans quelle mesure un rapprochement éventuel pourrait être envisageable. Le président DUMONT aura un entretien jeudi 5 novembre avec la juriste de cette importante association nationale disposant de ramifications européennes.

6°) Etat d'avancement du dossier ECOPOLE.

La population reste très mobilisée et attend la décision du préfet qui n'a toujours pas répondu à notre lettre du 4 juillet mettant en cause l'enquête publique.

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



Association Bagnolaise d'Information-ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre UDVN83

Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement

Affiliée France Nature Environnement

Association agréée de Protection de l'Environnement du Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Les résultats de la deuxième enquête publique du Capitou sont attendus avec inquiétude puisque les constructions de logements, d'équipements collectifs et d'un centre commercial seraient prévues à proximité des usines de goudron et de traitement de déchets du BTP.

7°) Etat d'avancement du projet ligne nouvelle (ex LGV) PACA.

Un projet de recours gracieux a été rédigé. On attend les réactions des collectifs.

8°) Avis sur le contenu et la présentation du site internet de l'ABI.

Le site donne satisfaction à tous les présents. Les membres du Conseil d'Administration sont invités à communiquer leurs propositions pour la rédaction de la prochaine lettre d'information de l'ABI.

La lettre de Laurent PERROT dont il est fait état au paragraphe suivant sera publiée sur le site.

9°) Incivilités autour du lac de Saint-Cassien.

Laurent PERROT, garde-pêche particulier, alerte ABI sur les multiples incivilités auxquelles il est confronté aux abords du lac. Il demande l'aide de l'association pour mieux protéger son environnement.

Sa fonction actuelle ne lui permet pas d'intervenir sur les graves désordres dont il est pourtant le témoin privilégié, en particulier la nuit : camping sauvage avec abandon de déchets et dégradation du site, stationnements anarchiques, feux de bois susceptibles de se propager (jusqu'à quarante feux certains week-ends)...

Une pétition sera rédigée et un article proposé dans le journal local.

Le président

Le secrétaire-adjoint

William DUMONT

Joël HERVE

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr- Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>